

Agir pour l'emploi



La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 en mettant fin au monopole de placement de l'ANPE offre désormais

la possibilité aux entreprises de travail temporaire (ETT) d'exercer une activité de placement. Les ETT peuvent donc proposer aux entreprises le placement de personnes en recherche d'emploi en CDI ou en CDD mais elles peuvent aussi prendre en charge le placement de demandeurs d'emploi financé par le service public de l'emploi ou par les collectivités territoriales (cf dossier page 6).

Outre la possibilité pour les ETT de participer au service public de l'emploi, la loi de programmation pour la cohésion sociale prévoit la création de 300 maisons de l'emploi d'ici à fin 2006. Il s'agit soit de création sur initiative locale, soit de structures déjà existantes qui sollicitent leur labellisation auprès de la commission nationale de labellisation (cf. l'interview du directeur de la maison de l'emploi de Bonneville page 9).

Nous avons écrit à ce propos au Ministre de l'emploi afin de lui faire part de notre souhait d'avoir un représentant du travail temporaire qui siège au sein du conseil d'administration de chacune des maisons de l'emploi. La parfaite connaissance des 6 000 agences d'intérim du marché du travail local et des besoins en compétences des entreprises sera en effet une aide précieuse pour les maisons de l'emploi.

Enfin, je vous donne rendez-vous le 1^{er} juin, date à laquelle aura lieu la 3^e édition du forum du travail temporaire, sur le thème « Agir pour l'emploi, de l'agence d'intérim à l'agence d'emploi ». Cette manifestation qui réunira l'ensemble de la profession, nous permettra de faire un premier bilan de la loi de programmation pour la cohésion sociale (cf. article page 5).

Je souhaite vous retrouver nombreux le 1^{er} juin au Palais Brongniart à Paris.

Gilles Lafon, président du SETT

4-5

Dépêches

- Forum de l'initiative et de l'innovation de l'ANPE : Le SETT décerne le Prix du Recrutement
- Agir pour l'emploi, de l'agence d'intérim à l'agence d'emploi

Dossier

- L'intérim, acteur de la cohésion sociale [6-9]

10-12

Passerelle

- Le travail temporaire s'engage dans la lutte contre les discriminations

14-17

En région

- Quel avenir pour l'emploi en Région Centre ?

19

Point de vue

- La France ne sait pas gérer sa diversité

20-21

Vient de paraître

22

Repères